

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

CFM INTERNATIONAL

Turboréacteurs CFM56-2A, 2B

Inspection des fixations du couvercle du filtre à carburant (ATA 73)

1. APPLICABILITE

La présente Consigne de Navigabilité est applicable aux turboréacteurs CFM56-2A, CFM56-2B tous types montés sur avions E-3, KE-3, E-6, KC-135R, C-135FR, ou autres.

La présente Consigne de Navigabilité ne s'applique pas aux moteurs qui ont reçu le Bulletin Service CFM56-2A n° 73A058 du 17 août 1999 ou CFM56-2B n° 73A079 R1 du 22 octobre 1999.

2. RAISON

Le couvercle du filtre de la pompe à carburant est maintenu par six vis serrées dans des inserts hélicoïdaux rapportés. Des inserts arrachés, en raison d'un trop fort couple de serrage, ont conduit à des fuites importantes de carburant en vol sur trois avions.

3. MESURES IMPERATIVES

3.1. Au plus tard au prochain changement de filtre à carburant, appliquer une fois, toutes les instructions du paragraphe 2 du Bulletin Service CFM56-2A n° 73-055 R1 du 29 avril 1999 ou CFM56-2B n° 73-076 R1 du 29 avril 1999 (ou révision ultérieure).

Pour les pompes qui ont déjà été inspectées selon :

- soit TR (Temporary Revision) 73-010 du 22 septembre 1997 ;
- soit la dernière procédure AMM de changement de filtre 73-11-10 du 31 décembre 1997 ;
- soit l'AOW de CFMI n° 277/97 du 12 décembre 1997 ;
- soit l'AOW 97-CFM56-2-14 du 22 décembre 1997.

il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle inspection.

Note : A chaque nouvelle intervention sur le couvercle de filtre à carburant, appliquer strictement les procédures AMM.

3.2. Au plus tard mercredi 31 décembre 2008, ou au prochain passage en atelier du moteur, d'un module ou de la pompe à carburant, première échéance atteinte, appliquer le Bulletin Service CFM56-2A n° 73A058 du 17 août 1999 ou CFM56-2B n° 73A079 R1 du 22 octobre 1999.

REF. : Bulletins Service : CFM56-2A n° 73-055 R1 du 29 avril 1999
CFM56-2B n° 73-076 R1 du 29 avril 1999
CFM56-2A n° 73-A058 du 17 août 1999
CFM56-2B n° 73-A079 R1 du 22 octobre 1999.

La présente Révision 1 remplace la CN originale 98-544(B) du 30/12/1998.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 09 JANVIER 1999
Révision 1 : 04 AOUT 2001